

Nombre de CONSEILLERS

Séance du 21 mai 2008

En exercice 19

L'an deux mil huit, le vingt et un mai à vingt et une heures

Présents 17
Votants 19
Absents 2
Exclus 0

le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REVEL, Maire

Convoqués le : 16/05/2008
Affiché le : 16/05/2008

Etaient présents : MMES BENEZETH Ingrid, CAYLA Marie-Claude, DESSILLA Corinne, FABRE MARYSE, FLORENTIN Maryse, GALZY Elodie, JOUVE Monique, MRS BAUDAILLIER Jean-Louis, BORE Jacques, , CORTES Simon, FAVIER Marc, FRADIN Jean, GONZALEZ René, , REVEL Jean-François, SEGURA René, THOME Yvan.

Etaient absents et excusés : Mme BENARD Bénédicte (procuration à FLORENTIN Maryse)
Mr MALBEC Sylvain (procuration à FAVIER Marc))

Mlle Elodie GALZY a été nommée secrétaire.

Objet : ADHESION A LA SACPA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le problème récurrent des chiens errants prend des proportions gênantes pour la population. On croise sans cesse ces quadrupèdes qui divaguent dans les rues : poubelles renversées, déjections, quand ce ne sont pas des attitudes agressives.... Malgré les rappels à l'ordre et les exhortations au civisme par le biais du bulletin municipal, certains propriétaires considèrent que leurs animaux ont le droit de divaguer quand et où bon leur semble.

Aussi, il pris contact avec diverses fourrières et refuges. Parmi les propositions énoncées le Conseil retient celle de la S.A SACPA qui propose une convention d'essai allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2008, pour un coût de 0,859 € HT par an et par habitant.

La convention prévoit la capture en urgence des animaux errants et dangereux, (chiens), la mise à disposition de cages et le prise en charge des chats capturés, la prise en charge en urgence des animaux blessés ou abandonnés, l'enlèvement des animaux morts, la gestion de la fourrière animale, et des informations données en temps réel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la convention proposée par la S.A SACPA, allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2008, pour une contribution prorogation de 0,859 € HT par an et par habitant.
- Autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Le MAIRE

Pour Copie certifiée conforme
Canet le 5/1/2009



Le Maire
[Signature]

